

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2016

## I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

## II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

### II.1. Extension de la Maison de l'Enfance – Approbation du plan de financement

Le plan de financement de la Maison de l'Enfance arrêté est le suivant :

<i>Financier</i>	<i>Montant</i>
<i>D.E.T.R. (35% de 360 000 €)</i>	<i>120 260</i>
<i>C.A.F. (forfait)</i>	<i>50 000</i>
<i>Commune (autofinancement)</i>	<i>173 340</i>
<b>TOTAL HT</b>	<b>343 600</b>

### II.2. Espace Prévert – Annulation de réservation

Des arrhes de réservation d'un montant de 80 € seront rendues concernant une location annulée pour raisons santé.

## III. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

### III.1. Examen et approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion dressé par la trésorière de La Romagne est approuvé, il dégage un excédent de clôture de 1 505 812,62 euros.

### III.2. Examen et approbation du compte administratif 2015

Le compte administratif présenté par M. le maire est en concordance avec les résultats du compte de gestion de Mme la trésorière de La Romagne. Il se résume de la façon suivante :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Cumul</b>
Résultat reporté	618 079,92	62 027,83	680 107,75
<i>Recettes – Titres émis</i>	<i>3 049 343,98</i>	<i>1 455 247,98</i>	<i>4 504 591,96</i>
<i>Dépenses – Mandats émis</i>	<i>2 602 392,14</i>	<i>1 076 585,95</i>	<i>3 678 978,09</i>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 065 122,76</b>	<b>440 689,86</b>	<b>1 505 812,62</b>

### III.3. Affectation des résultats 2015

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, s'élève à 604 710,14 €. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement (1 065 122,76 €) sera affecté pour couvrir ce besoin de financement. Le solde de 460 412,62 € (1 065 122,76 – 604 710,14) sera reporté en section de fonctionnement.

### III.4. Vote des taux et du budget primitif 2016

Le conseil municipal décide de fixer le produit fiscal attendu à 1 623 643 € et donc d'augmenter de 1% les taux votés, à savoir :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016 Votés	Bases prévisionnelles	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13,03%	<b>13,16%</b>	4 679 000	615 756
Taxe foncière (bâti)	16,79%	<b>16,96%</b>	5 616 000	952 474
Taxe foncière (non bâti)	36,82%	<b>37,19%</b>	149 000	55 413
			<b>TOTAL</b>	<b>1 623 643</b>

Le budget primitif voté, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement à 3 546 500 €
- pour la section d'investissement à 2 621 200 €

### III.5. Participation aux dépenses de fonctionnement matériel de l'école privée

La participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de La Séguinière, sous contrat d'association, est fixée pour l'année 2016, de la façon suivante :

	Nombre d'élèves	Coût d'un élève de l'école publique	Montant attribué
Maternelle	65	1 118,01	72 670,53
Elémentaire	116	233,30	27 062,68
<b>Total</b>			<b>99 733,21</b>

### III.6. Fournitures scolaires des écoles publiques de La Séguinière

Le montant par élève attribué aux écoles publiques de La Séguinière, au titre des fournitures et petit matériel scolaire, pour l'année 2016, est fixé à 48 € soit un total de 15 216 €.

### III.7. Bourses et prix aux élèves

Un crédit de 3 170 € (10 € par élève) est accordé, comme les années précédentes pour bourses et prix aux élèves des classes maternelles et primaires de l'école publique.

### III.8. Attribution des subventions

Les subventions s'élèvent au total à 189 000 €. Trois associations dont la subvention dépasse le seuil des 23 000 € (Basket – 25 000 €, CALS - 82 500 € et Maison d'Accueil – 32 500 €) signeront une convention avec la commune pour définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention versée.

Le Centre Communal d'Action Sociale percevra, pour sa part, une subvention d'équilibre de 10 000 €.

### III.9. Subvention au Centre d'Animation La Séguinière (CALS)

La subvention d'un montant de 82 500 € concerne le multi-accueil (32 000 €), le centre de loisirs (25 000 €), l'accueil périscolaire (7 500 €), le soutien administratif (7 500 €) et le poste de coordination (10 500 €).

### III.10. Subvention au Centre Social Intercommunal

La subvention d'un montant de 4 800 € concerne la coordination enfance famille (3 600 €) et deux chantiers de jeunes (1 200 €).

### III.11. Subvention à l'association d'élèves de l'école publique

La subvention d'un montant de 4 530 € concerne l'intervenant sport (1 540 €), la classe de découverte (2 940 €) et les frais d'assurance (50 €).

## IV. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

### IV.1. Guy BARRÉ :

Rappelle que la commission des finances s'est réunie le mercredi 2 mars pour préparer le budget primitif 2016.

Il informe que la SARL L'Etang Neuf « Horticulture Choletaise » installée zone des Grands Bois a prêté à la commune un bac fleurie qui agrémentait leur stand d'exposition du salon du végétal d'Angers. Cette composition installée dans le hall de la mairie apporte une décoration éphémère originale très appréciée des usagers et du personnel. L'entreprise est remerciée pour cette délicate attention.

#### **IV.2. Yolaine BOSSARD :**

Fait savoir qu'au cours de ce mois de mars le parcours éco-citoyen se poursuit :

Les élèves de CM2 ont visité les entreprises suivantes : la minoterie DIXNEUF, la briqueterie BOUYER-LEROUX, l'imprimerie VETELÉ, la ferme de La Christophière, la boulangerie « la Tarte au Vin », ainsi que le chantier de construction des logements sociaux de la rue de la Grande Fontaine. Les enfants répartis en petits groupes se sont déplacés dans différents lieux accompagnés par les élus, les parents et les bénévoles. La municipalité remercie vivement les chefs d'entreprises d'une part et les adultes accompagnateurs d'autre part.

Ce mois-ci, les élèves de CM1 seront, pour leur part, sensibilisés à la citoyenneté, en rencontrant M. le Maire, et à l'Environnement en bénéficiant d'une séance d'ornithologie ou d'une animation rivière. C'est le 31 mars à 18h30 que les enfants de CM2 recevront leur passeport éco-citoyen lors d'une cérémonie au théâtre Prévert.

Concernant le Développement durable, il est prévu que la CAC installe un composteur de capacité supérieure au premier (5m3). La municipalité qui s'est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années invite les particuliers à découvrir le composteur du restaurant scolaire le samedi 9 avril de 10h à 12h. Il sera possible d'avoir les explications sur son fonctionnement sur place. Merci de venir vous inscrire à la mairie au plus tard la veille.

Mme BOSSARD signale par ailleurs que le président de la SAS BIO METHANE SEG a déposé auprès des services préfectoraux une demande d'autorisation de procéder à la création d'une unité de méthanisation de matières organiques à La Séguinière. Une enquête publique devrait être organisée, pour ce projet, au début de l'été.

Une enquête publique se déroulera également sur la commune pour la demande d'autorisation, déposée par la SA BOUYER-LEROUX, d'exploiter une carrière d'argiles au lieu-dit « La Fouillère » à Sèvremoine (Saint André de la Marche).

#### **IV.3. Serge GUINAUDEAU :**

Fait part des différents dossiers évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux du 3/3 et qui ne font pas partie des délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Présentation des plannings des projets concernant l'extension de la maison de l'enfance et la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école privée de la rue du Manoir,
- Réflexion sur le programme 2016 de remplacement des lampes d'éclairage public énergivores,
- Fin des travaux d'aménagement de la cour et l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans le cadre du programme d'extension de l'école publique,
- Division parcellaire zone de la Bergerie pour notamment permettre l'implantation d'une station de lavage de voitures et camping-cars,
- Quelques bénévoles ont rénové ou aménagé leur local associatif (gymnastique, football, basket). Sur ces différents chantiers c'est la commune qui a acheté les fournitures et matériaux nécessaires.

Des arrêtés de circulation seront pris pour assurer la sécurité de l'organisation de la course Cholet Pays de Loire qui se déroulera le dimanche 20 mars.

Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire est intervenu pour un dépannage sur les installations d'éclairage public le 28 janvier dernier. Le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 576 € (75% de la dépense).

La Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Maine-et-Loire a procédé le 4 mars dernier à une action visant à réguler le nombre de pigeons présents dans le centre bourg autour de l'église. Afin de limiter leur prolifération, il est important de rappeler aux riverains que le pigeon biset feral est une espèce nuisible et, qu'à ce titre, il est interdit de le nourrir.

Serge GUINAUDEAU communique la liste des actes de vandalisme recensés en 2015 à La Séguinière. Le coût des réparations (matériaux et entreprises) a représenté précisément 6 761 € ce qui, ajouté au temps passé par les employés communaux (53 heures), correspond à un préjudice total de près de 8 000 €.

Enfin, il informe du projet de création de chambres funéraires à l'emplacement de l'ancien restaurant « la Belle Etoile » au 61 avenue de Nantes. Le dossier déposé par la société de pompes funèbres GRENOUILLEAU est à la disposition des conseillers à l'accueil de la mairie. A la demande du Préfet de Maine-et-Loire, le conseil municipal sera en effet invité à se prononcer sur ce projet lors de sa séance du 11 avril.

#### **IV.4. Marie-Odile EDOUARD :**

A assisté récemment au conseil d'école élémentaire, elle en donne le compte-rendu.

Les enseignantes de l'école élémentaires ont transmis leurs remerciements aux employés communaux pour les travaux réalisés pendant les vacances de février (pose de bandes aimantées, de tableaux, d'étagères...). Ces interventions ont permis de rendre opérationnelles toutes les classes et salles d'activités au retour des congés.

Elle souligne que les nouveaux rythmes scolaires mis en place actuellement dans la commune sont structurés par une organisation des temps scolaires (OTS) validés par la Direction Académique des services de l'Education Nationale de Maine-et-Loire. Or, quelques parents ont émis le souhait que le mercredi matin les horaires soient les mêmes que les autres jours de la semaine. Un questionnaire sera donc transmis afin de connaître leur préférence. La commune doit faire connaître, d'ici le 30 avril prochain, tout changement d'organisation pour la rentrée 2016.

Entre autres informations, elle signale que :

- Le don du sang organisé le mercredi 2 mars a réuni 75 personnes,
- La prochaine session de formation premier secours aura lieu les 5 et 12 novembre 2016,
- La maison d'accueil a adhéré à un projet d'union d'associations avec la maison de retraite Nazareth et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile),
- Les 4 logements locatifs adaptés aux seniors, rue de la Grande Fontaine ont été attribués, ils seront livrés le 12 juillet prochain,
- L'inauguration de l'EHPAD du Val de Moine s'est déroulée le 26 février.
- Le docteur Claire MASSIQUET, coordinateur de la maison d'accueil de La Séguinière, animera la discussion lors du prochain « Café – rencontre » le 22/3 de 15 à 16h30 sur le thème : « Bien manger pour bien vieillir ».

#### **IV.5. Philippe BOUCHET :**

Fait part de différents sujets intéressants sa commission.

Le 10/02/2016 était organisé une réunion avec la commission « Affaires Sociales et Scolaires » de Marie-Odile Édouard pour l'organisation de l'accueil des bébés nés en 2015 et des nouveaux arrivants, il a été décidé :

- de ne pas proposer de concours des maisons fleuries en 2016,
- de financer le parrainage d'un objet utile pour une association locale (ex : balance pour bébé dans un dispensaire de Sandogo) plutôt que de planter un arbre,
- de faire venir une structure gonflable pour les enfants,
- de proposer le planning suivant : 10h30 - accueil des nouveaux arrivants 2015-2016 pour remise des passeports, 11h - accueil des bébés, 12h - apéritif offert par la mairie.

Le samedi 13/02/2016 a eu lieu la présentation à la presse des 5 lampadaires LED installés sur le chemin piétonnier derrière l'espace Pierre de Coubertin.

La même matinée, le groupe a visité les travaux du local de foot salle Colette Besson.

Il participait le 24/02/2016 au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Choletais. L'année 2015 a été une très belle année, le service commercial a eu un résultat excédentaire. Pour 2016, les objectifs sont la mise en œuvre de l'accueil par excellence, la mise en place des outils numériques, le travail sur les leviers de la commercialisation, le travail sur la marque "Surprenant Choletais", la préparation de l'extension du territoire (le Bocage, le Vihiersois...).

Le site Web de l'Office évolue notamment avec la mise en ligne du carnet d'adresses dynamique permettant la recherche de commerces, d'entreprises et de services utiles sur le territoire.

Le 27/02/2016, s'est tenu à l'Espace Prévert, le spectacle de la Famille Torgnole. Toutes les photos sont disponibles sur le site internet <http://www.mairie-laseguiniere.fr/photo-de-la-famille-torgnole-du-27022016/>

Le 05/03/2016 avait lieu la signature de la convention pour la restauration du four briqueterie de la Brunière à la mairie.

Le 11/03/2016, enfin, était organisée, à partir de la grange du Moulin de la Cour, une « Balade nocturne », de 106 enfants des écoles de la Séguinière, éclairée aux lampions ponctuée d'arrêts poésie avec la présence d'un conteur. Les enfants étaient accompagnés par 120 adultes.

#### **IV.6. Agnès BRUCHE :**

Donne le compte-rendu des différentes réunions auxquelles elle participait :

Assemblée Générale du jumelage : il faut noter que le départ de deux membres bénévoles du Conseil d'Administration n'a pas été compensé par de nouvelles entrées. Les anglais sont attendus en 2016. Une trentaine de personnes arrivera en voiture le samedi 28 mai. Un petit-déjeuner d'accueil est prévu à la mairie suivi d'une journée au cours de laquelle les personnes pourront librement assister à diverses activités proposées. Le dimanche est organisé la visite de la Venise verte et une soirée à thème « Noir & Blanc » à la Salle des Fêtes.

La commission Culture, Sport et Jeunesse était ouverte à tous pour préparer la prochaine saison culturelle 2016-2017. Des propositions de spectacles ont été émises par plusieurs habitants notamment pour célébrer le 40ème anniversaire de la mort de Jacques Prévert.

Histoire & Patrimoine organisait sa matinée portes-ouvertes le 12 mars.

Elle informe que, faute d'inscriptions suffisantes, le Comité des Fêtes a décidé d'annuler la soirée Saint Patrick du 12 mars.

Le circuit présentant des œuvres d'art contemporain dans des chapelles ou petites églises se prépare. Mme BRUCHE rappelle que la Chapelle Notre Dame de Toute Patience est inscrite au programme du circuit. Le peintre NAM y exposera quelques-unes de ses œuvres.

Le Centre Social Intercommunal s'est réuni le 8 mars pour réviser ses statuts.

En ce qui concerne la saison culturelle en cours, il est à signaler la bonne participation du public (150 personnes présentes) au concert proposé par la Famille Torgnolle. Le film « Guillaume et les garçons à table » à en revanche attiré peu de spectateurs. Les prochaines programmations sont les suivantes :

- Séance cinéma – jeunes « Les Schtroumpfs 2 » le mardi 5/4 au Théâtre à 20h00
- Soirée HIP HOP le vendredi 8/4 au Théâtre à 20h00
- Concert des Ségui'singers le samedi 21/5 à 20h30
- Circuit Art & Chapelles du 25 juin au 21 août.

## **V. AFFAIRES DIVERSES**

### **V.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain**

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie
BONDU	3 rue du Prieuré	S.C.I LE TEXAN	143 m <sup>2</sup>
S.T.A	Lot. Les Jardins de la Moine	GAUVIN	555 m <sup>2</sup>
SOULARD	Rue du Manoir	CHARBONNEAU	31 m <sup>2</sup>
CHEVAILLER	39 rue du Paradis	BARRE-PERMAL	468 m <sup>2</sup>
BOURGUEIL-LEVRON	12 T Rue Louis et Alcine BROUILLET	MENARD-DOUSSET	1050 m <sup>2</sup>
SCI LES 3 SAPINS	Rue Gutenberg	SCI LIBRE INVESTISSEMENT	3034 m <sup>2</sup>
ROBIN	48 rue du Paradis	MOREAU	263 m <sup>2</sup>
GAUVIN	40 rue des Chênes	CAILLAUD	403 m <sup>2</sup>
MERLET	15 rue d'Amsterdam	FORTIN-FRADIN	566 m <sup>2</sup>
LE FLOC'H	11 rue Jean Borotra	DANGEL	441 m <sup>2</sup>
DUTHE	31 rue des Châtaigniers	SAUX	1010 m <sup>2</sup>

### **V.2. Prochaine réunion**

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 avril à 20h30.